

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 48 (1963)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)
Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir)
à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81. Impression : Imprimerie Favre & Favre S.A., Lausanne
Lausanne, avril 1963 - 48^e année - Paraît chaque mois

4

Méditation pour la fête de Pâques

Le printemps est là. La vie sourd de partout, irrésistible, exubérante. La plaine, la forêt est un océan de verdure. Il n'est pas une anfractuosité dans le roc le plus dur et le plus abrupt où ne se blottisse une mousse timide, opiniâtre et triomphante. Même dans le macadam de nos routes et le ciment de nos villes, la moindre négligence voit apparaître une touffe d'herbe. Et dans les endroits où l'homme les tolère encore, oiseaux et insectes chantent le chant de la vie. A deux pas de la neige fondante, les fleurs s'ouvrent déjà. La nature a déposé sa fourrure d'hiver. Elle s'est éveillée de son long sommeil.

La vie reprend son cours.

* * *

De savants Prix Nobel nous président la fin possible de l'humanité, sinon la fin probable et prochaine. Ils sont bien placés pour nous en parler, ayant mieux que quiconque travaillé à nous en fournir les moyens.

Il se peut donc, à les en croire, que nous assistions à ce suicide collectif que serait la prochaine guerre mondiale. Il se pourrait qu'un fou, un inconscient ou simplement une erreur de calcul déclenche le cataclysme. Il se pourrait aussi qu'un nouvel Erostrate, n'ayant de toute façon plus rien à perdre, choisisse ce moyen de léguer son nom à la postérité, s'il en reste une.

Mais une chose est certaine.

La vie survivra. La nature pansera ses plaies, effacera ses cicatrices, couvrira d'un nouveau manteau nos villes et nos cimetières. Et comme aujourd'hui nous ramènerons à la lumière les villes disparues de l'Orient, peut-être qu'un jour, dans bien des siècles, un vieux savant à lunettes, armé de sa loupe et d'un marteau de bijoutier, essaiera d'arracher aux entrailles de la terre le souvenir des âges et des hommes disparus.

Mais la vie ne périra pas, la vie ne disparaîtra pas, jusqu'à ce que revienne, pour la transformer et la transfigurer, Celui qui

lui a donné l'être et la vie, Celui qui l'a créée.

C'est la première leçon de ce tombeau vide au matin de Pâques : la mort n'aura pas le dernier mot. C'est la vie qui l'emportera !

« Je suis la résurrection et la vie. Celui qui croit en moi, quand même il serait mort, vivra. Je le ressusciterai au dernier Jour. »

Et le tombeau s'est ouvert, quand bien même tout un peuple avait pris ses mesures pour l'y sceller à jamais.

Mais ce triomphe final de la vie sur la mort, dont l'univers s'efforce de nous rappeler l'image, nous ne voulons même pas y penser.

C'est à croire que nous ne voulons pas être rassurés. Nous devons avoir mauvaise conscience... et peur du lendemain.

* * *

Il y a des mots révélateurs d'une époque. La mode est aujourd'hui à l'efficacité et à la planification.

L'efficacité consiste à obtenir le maximum de résultats pour un effort donné, ou d'obtenir le même résultat donné avec le minimum d'efforts et de temps. La planification consiste à fixer un but à atteindre en un temps donné, à en fixer les étapes et les conditions.

La planification est d'habitude à court terme. L'expérience nous a appris que les progrès vertigineux de la technique et de la science avaient tôt fait d'en modifier ou d'en renverser les données.

Le but est de produire tout ce qui manque : montres ou mécaniciens, tracteurs ou médecins, turbines ou ingénieurs. Il s'agit de faire vite et bien.

Ainsi nous aurons le plein emploi, qui est là, et la sécurité sociale, qui est pour demain.

Nous avons en tout cela oublié un problème capital, caractéristique de notre époque : les loisirs. Nous commençons de nous

y intéresser. Il se résume en ceci : comment tuer le temps, sans vider sa bourse et sans ruiner sa santé ?

Les loisirs habituels, classiques, sont déjà périmés. Combien d'hommes, à 25 ans, sont déjà ou des blasés — ou des sacrifiés, c'est-à-dire des révoltés.

Résurrection !

*Soldats à l'âme scélérate,
Avilis par lucre nouveau,
Sur ordre du lâche Pilate
Montez bonne garde au tombeau !...*

*Mais voici qu'une aube céleste
Illumine le Golgotha,
Et Jésus écarte d'un geste
Le linceul qui l'enveloppait.*

*Puis auréolé de lumière,
Corps doué d'aspects aériens,
Il traverse la lourde pierre,
Epouvantant les prétoriens.*

*Anne, ô fourbe et triste pontife,
Où peux-tu cacher ta fureur ?
Chez toi, grince des dents, Caïphe !
Peuple décide, prends peur !...*

*O Vous, partez dans les espaces,
Divin Roi des ressuscités !
Laissez aux Romains leurs cuirasses ;
Tôt ou tard à vous leurs cités !*

*Ecroule-toi, vil paganisme !
C'est la Croix qui dominera
Tous les temples du satanisme
Que l'enfer de rage ouvrira.*

*O Christ, quelle histoire étonnante !
Près de vingt siècles ont passé
Sur votre figure géante
Sans qu'un trait ne soit effacé...*

*Christ, en qui notre cœur espère,
Ressuscité qui ne meurt plus,
Là-haut, par la grâce du Père,
Placez-nous parmi les Elus !*

Louis Bouellat.

Nous avons fait des producteurs et des consommateurs. Il semble bien que nous avons oublié de faire des hommes.

* * *

Notre planification a été à trop courte vue. L'homme ne vit pas seulement de pain...

L'homme est fait pour une autre vie. Il lui faut planifier celle-ci pour atteindre celle-là.

Quand l'homme aura retrouvé son âme, il aura retrouvé sa raison de vivre, et avec elle son équilibre et son bonheur intérieur.

Le Christ est ressuscité. C'est la grande espérance et la grande certitude. Tant que nous saurons en faire notre compagnon de route, malgré la nuit de la terre, les orages de la vie et les mirages de la destinée, nous irons en paix vers la Lumière...

Et nous saurons vivre en hommes !

M. Cordelier.

Le raiffeisenisme en marche

L'une après l'autre, les communes, autonomes sur le plan politique et ayant parfait leur équipement pour assurer leur indépendance également sur le plan spirituel (la paroisse), sur le plan de l'éducation (l'école) et encore sur les plans économique, social et culturel (organisations diverses, coopératives, sociétés culturelles ou sportives, etc.) cherchent à se procurer l'équipement financier susceptible de garantir leur autonomie sur le plan de l'épargne et du crédit. Ce besoin répond au principe de la véritable démocratie et du pur esprit fédéraliste sur le plan de la commune.

On peut se poser la question : nos populations rurales sont-elles à même d'administrer elles seules les affaires d'argent, leur épargne et leur crédit ? L'expérience de plus de 60 ans du raiffeisenisme suisse, ses succès et sa puissance lui donne une réponse catégoriquement affirmative. Pour le propagandiste de l'Union chargé de guider les opérations d'une fondation, il est réconfortant de constater avec quel intérêt les promoteurs s'imposent une information approfondie, avec quelles précautions ils abordent toutes les données du problème. C'est la preuve de leur maturité d'esprit et de leur volonté de n'entreprendre une telle réalisation qu'en parfaite connaissance de cause et en toute bonne foi.

Pour le futur sociétaire, il s'agit d'examiner si la responsabilité solidaire n'est pas une charge trop lourde. De son côté, l'épargnant se demande si ses économies seront en sécurité auprès du nouvel établissement. Enfin, les uns et les autres considèrent si parmi eux se rencontrent les personnalités aptes à assurer la bonne marche et la prospérité constante de l'institution, cela sans formation professionnelle spéciale. Une étude en commun des risques dans ces trois directions conduit toujours à des conclusions nettes et précises pouvant satisfaire les plus exigeants.

En effet, les opérations que traite la Caisse Raiffeisen sur le seul plan de la commune sont en réalité fort simples. Outre cela, le caissier et les membres des Conseils de direction et de surveillance ne sont pas livrés à eux-mêmes. Ils ont derrière eux l'Union Raiffeisen suisse qui effectue la direction supérieure, réalise l'organisation technique, exerce la révision professionnelle des Caisses locales et assure la défense générale des intérêts du mouvement tout en-

tier. Ils sont ainsi assistés, appuyés dès le début par une autorité compétente qui les guide, les conseille, les renseigne bénévolement. La Caisse centrale prend également en gérance les capitaux momentanément sans emploi des Caisses locales et leur en avance en cas de besoin.

Les Caisses Raiffeisen travaillent et prospèrent jusque dans les villages les plus primitifs des hautes vallées des cantons montagnards. Et ce qui est possible là l'est plus encore dans les villages progressistes de la plaine ou du plateau. Le fait que depuis plus de 60 ans qu'elles existent en Suisse jamais encore une des 1087 Caisses Raiffeisen n'a fait perdre un sou à ses déposants ou n'a dû avoir recours à la garantie solidaire des sociétaires, a de quoi rassurer pleinement ceux qui peuvent encore avoir quelques doutes ou quelques craintes et fermer la bouche aux sceptiques souvent trop intéressés qui foisonnent dans notre pays.

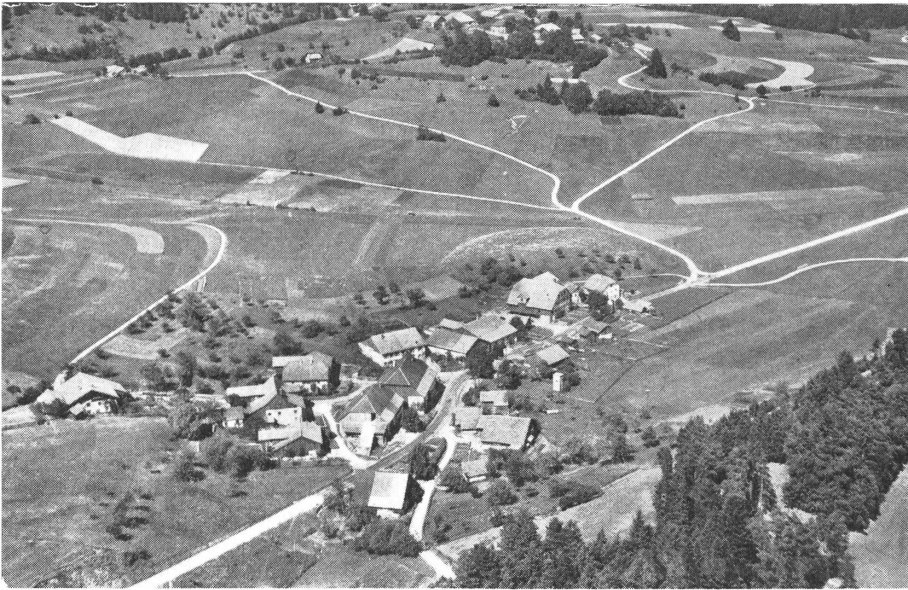
C'est bien à cette conclusion que sont arrivés les promoteurs des deux nouvelles fondations que nous venons d'enregistrer, à Sornetan (Jura), puis à Savièse (Valais), communautés villageoises que nous nous faisons un plaisir de présenter à nos lecteurs.



Sornetan

Le touriste qui remonte les célèbres gorges abruptes et sauvages du Pichoux, débouche tout à coup dans le Petit-Val qui élargit ses horizons de verdure couronnés d'immenses forêts de sapins. C'est le paysage typiquement jurassien. On se trouve même au cœur du Jura. C'est ce Petit-Val que le poète J.-F. Gueisbuhler a chanté en termes si prenants mis en musique par le compositeur Paul Miche, tous deux jurassiens attachés à leur petite patrie :

*Mon vallon s'ouvre comme un nid
Devant le ciel de mon pays.
Les maisons blanches du village
Semblent rire dans le feuillage.
La forêt sombre des montagnes
Partout chante sur les campagnes.
Dans la douceur des vertes plaines,
L'air des monts met sa rude haleine.
Ecoute, écoute l'âme du Jura !
Elle est là, elle est là,
L'âme de mon pays.*



Châtelat

A l'arrière-plan : Monible

Le Petit-Val ne forme qu'une seule paroisse, celle de Sornetan, comprenant les quatre communes de Sornetan, Châtelat, Monible et Souboz. Cette dernière étant déjà dotée d'une Caisse Raiffeisen depuis dix ans, Caisse qui y rend tous les services qu'on attendait d'elle, les trois autres communes se sont concertées pour constituer le champ d'activité assez grand d'une nouvelle Caisse. Essentiellement agricoles, elles comptent ensemble environ 350 habitants, la plus petite, Monible, ne s'en réservant que 27. Le hameau de Moron fait partie de la commune de Sornetan, tandis que celui de Fornet-Dessous se rattache à Châtelat. La cinquantaine d'exploitations agricoles de cette unité économique fait vivre quatre fromageries dont trois fabriquent la fameuse « Tête de moine », spécialité du pays que les gourmets savent rechercher.

La formule de la « Tête de moine », fromage fabriqué uniquement dans la région de Bellelay, a été léguée par les moines de la célèbre abbaye de Bellelay, dont le collège était connu de toutes les cours d'Europe durant de longs siècles et jusqu'à la révolution française. A part quelques commerçants, de rares artisans et une entreprise de travaux publics, on ne trouve aucune industrie. Ceux que la terre ne peut occuper s'en vont travailler dans les villages industriels de la vallée de Tavannes où ils ne tardent pas à s'installer, abandonnant à regret leur Petit-Val si idyllique. Ceux qui restent à la terre ont donc eu raison de s'armer de l'excellent moyen de défense de leurs propres intérêts financiers qu'est la Caisse Raiffeisen.

L'initiative de la fondation est sortie de l'assemblée de la laiterie de Sornetan. Son président et son secrétaire, MM. Jean Mi-

chel et Jonas Christen, secondés avec zèle et ardeur par M. Lucien Juillerat, entrepreneur postal, ont mené habilement les travaux préparatoires en collaboration avec

le représentant de l'Union de Saint-Gall, M. Géo Froidevaux. Une assemblée d'information, tenue au collège de Sornetan, le 13 février, fut suivie le 20 février de l'assemblée constitutive.

Le contact ayant été établi entre les personnalités influentes des trois communes, les formalités de fondation et la constitution des organes de l'institution se déroulèrent dans le meilleur esprit de collaboration qui augure bien de l'avenir. Le Comité de direction est présidé par M. Fritz Christen, buraliste postal à Châtelat et celui de surveillance par M. Lucien Juillerat, entrepreneur postal à Sornetan. Un jeune homme entouré de l'estime du public, M. Walter Allemand, employé, de Châtelat, s'est vu confier la délicate mission de caissier.

Dirigée par une équipe de citoyens bien convaincus des services à rendre à la communauté rurale du Petit-Val, la Caisse Raiffeisen de Sornetan a devant elle d'heureuses possibilités de développement. Qu'on soit bien conscient de sa propre force au service du public et l'avenir lui sourira !



Savièse-St. Germain



Savièse

Partant de Sion et gravissant en pente rapide la colline qui mène au nord sur un plateau en contrefort des Alpes bernoises, à 800 mètres d'altitude, l'automobiliste est déçu de ne point trouver le poteau indicateur l'avertissant de son entrée à Savièse. C'est que Savièse n'est pas un village, mais une grande commune de 3200 âmes composée de six principaux villages d'inégale grandeur : Saint-Germain, Granois, Drône, Ormône, Chandolin et Roumaz. C'est pres-

que tout un district dont Saint-Germain-Savièse est le cœur et la « capitale » avec l'église paroissiale et la maison communale. Six petits hameaux s'y rattachent également.

Savièse, mentionnée déjà dans les chartes du X^e siècle sous le nom de Saviesi, Saviesia, a pris une part prépondérante dans l'histoire du pays. Défenseurs fidèles des autorités, des princes-évêques de Sion, les Saviésans disposèrent, de temps immémorial, de larges franchises. Au XIII^e siècle, ils se réunissaient déjà en assemblée

communale, s'occupant de la vie économique de la communauté.

Fidèles alliés de l'évêque de Sion, ils subirent, en 1475, l'invasion des Savoyards, qui ravagèrent et incendièrent toute la commune. L'église détruite ne fut reconstruite en style gothique qu'en 1523. La base du clocher et une partie du chœur sont les vestiges de l'ancienne église romane. La maison communale, superbe édifice tout rempli de l'histoire du pays, s'éleva en 1580 tandis que le XVII^e siècle verra s'édifier de charmantes chapelles dans les principaux villages de la paroisse. Les Saviésans mentionnent avec fierté les belles propriétés acquises, au cours des âges, sur les territoires bernois et vaudois.

La vie active menée par Savièse durant tout le moyen âge a imprimé à la commune un caractère propre qu'elle a conservé jusqu'à nos jours. Les peintres et les poètes ont chanté la beauté des paysages de Savièse tout baignés de lumière. La population de la commune était de 400 en 1447, de 2259 en 1900 pour compter actuellement 3200 âmes.

Mais la belle commune de Savièse ne serait qu'une steppe désertique sans l'eau fécondante de ses bisses. On a construit des aqueducs ; on a suspendu des canaux aux flancs des rochers abrupts ; on a percé des tunnels pour amener l'eau abondante des torrents, pour irriguer et féconder la terre. La lutte perpétuelle pour la vie a forgé des volontés, imprimé des caractères. Le courage et la persévérance ont fait, du plateau de Savièse, une région progressiste dont s'honorent à juste titre ses habitants. Impulsifs mais travailleurs et hospitaliers, ouverts aux nouveautés imposées par l'évolution des temps, ils ont su s'adapter aux circonstances nouvelles. Très attachés à leur terre qu'ils ne veulent pas quitter, ouvriers et ouvrières vont à Sion chaque jour gagner leur pain quotidien, tandis que les jeunes gens vont y chercher l'instruction qui sera leur arme de demain. C'est ainsi que chaque matin mille personnes de Savièse se déplacent vers Sion, la capitale, à 6 km., pour retourner chaque soir au foyer. Ceux qui restent dans les villages s'occupent de l'élevage du bétail, de la culture de la vigne et des arbres fruitiers. Le tourisme fait vivre aussi bon nombre de personnes.

Si les Saviésans sont très attachés à leur commune, ils sont aussi fidèles aux patois du pays, langue officielle dans les assemblées communales et paroissiales. On y a aussi fidèlement conservé les costumes régionaux. Des sociétés culturelles et artistiques, deux fanfares, le chœur d'hommes, les sociétés des tambours, des lutteurs et des vieux costumes y font revivre les us et cou-

tumes du pays dans le meilleur esprit du folklore suisse.

Attachée aux traditions mais ouverte au progrès, la population de Savièse ne pouvait rester à l'écart du mouvement Raiffeisen qui apporte l'autonomie aux communes sur le plan de l'épargne et du crédit. Des citoyens avisés parmi lesquels le député Roten ont pris contact pour étudier le problème. Ils se sont approchés des dirigeants de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais Romand, puis se sont adressés à l'Union suisse qui leur a délégué son reviseur, M. Géo Froidevaux.

C'est ainsi qu'en assemblée du 13 mars, dirigée avec distinction par M. Fernand Luyet, instituteur, dans la salle des bourgeois de la maison communale, ils ont courageusement mis sur pied la Caisse de crédit mutuel de Savièse, la 65^e du Valais romand et la 1089^e de l'Union suisse.

Le jeune et dynamique homme d'action, M. Raymond Héritier, de Roumaz, assume la présidence du Comité de direction pendant que l'homme d'âge et expérimenté, M. Jean Dubuis, de Drône, dirige le Conseil de surveillance. M. Lévy Dubuis, de Roumaz, jeune force pleine d'avenir, a été choisi comme gérant de la nouvelle institution.

Forte de la confiance qu'elle saura justifier, la Caisse Raiffeisen de Savièse saura répondre à l'attente de ses promoteurs et aux espoirs que la population laborieuse met en elle. Que l'avenir lui soit propice !

Fx

A propos du secret bancaire

Il convient de souligner les considérations particulièrement dignes d'intérêt émises au sujet du secret bancaire et celles élogieuses émises au sujet de la conscience professionnelle des banquiers suisses par le conseiller fédéral Schaffner, chef du Département de l'économie publique, à l'occasion de la Journée des banquiers, le 6 octobre 1962, à Bâle. Ces propos furent appuyés par le conseiller d'Etat Schaller, chef du Département des finances du canton de Bâle-Ville, qui déclare que toute atteinte portée au secret

bancaire constituerait un geste malheureux. Voici donc ce que dit M. Schaffner :

« Les instituts suisses de crédit ne se contentent pas d'accorder et d'arranger des crédits importants à l'étranger : ils sont devenus à la longue des gérants et des administrateurs de capitaux étrangers considérables, appréciés dans le monde entier... Je voudrais mettre ici l'accent sur le fait que cette renommée mondiale et ce prestige à l'échelle internationale dont le secteur bancaire suisse jouit depuis si longtemps déjà et qui va en augmentant toujours reposent sur la confiance inconditionnelle que le public, tant à l'intérieur qu'à l'étranger, a dans l'intégrité et dans la compétence absolues des personnalités dirigeantes et de tous leurs collaborateurs. Sans la solidité immuable des principes commerciaux des banques suisses, sans la discrétion et le secret illimités pour les petites comme pour les grandes choses, sans la conscience et l'honorabilité inattaquables des chefs responsables et de leur personnel, il eût été inconcevable que la petite Suisse ait pu devenir le banquier du monde. Il est évident que la condition indispensable à cela est constituée par les rapports de confiance et de loyauté inaltérables entre le banquier et son client, rapports que l'on peut comparer au mandat donné par un client à son avocat ou au lien de confiance qui doit exister entre un médecin et son patient. Cette confiance — expressément protégée par la loi bancaire de 1935 — ne justifie cependant pas à elle seule le rayonnement mondial de nos banques et l'important rôle de gestion qui leur est attribué. Beaucoup d'autres Etats, occupant une position prépondérante dans le monde de l'économie libre, sont dotés également d'une législation bancaire basée sur le principe de ces rapports de confiance et du secret qui en découle. Cette base de confiance inébranlable — bien qu'elle ait été parfois mal interprétée et considérée même comme le fruit de je ne sais quel machiavélisme helvétique — ne suffit pas à expliquer le succès remporté par la profession bancaire suisse. Il faut y ajouter un autre facteur que nous ne pourrions jamais assez estimer, à savoir la confiance de la clientèle bancaire internationale dans la sécurité de notre petit pays neutre... »

La coopération à Chypre

Chypre est une île méditerranéenne d'occupation ancienne, longue de 210 km. et large de 90 km. au plus, habitée par une population dépassant légèrement le demi-million. Son économie repose sur une agriculture primitive ; l'exploitation est assurée par des paysans, propriétaires de terres

étroites et généralement morcelées. Les principales ressources agricoles sont les céréales, le vin, l'huile d'olive, les agrumes, le tabac, le coton et des produits spéciaux comme les caroubes. Une partie du territoire est irriguée (environ 12 %), le reste vit des précipitations capricieuses. Les exploitations

minières sont conduites également d'une manière extensive. On exporte avant tout les produits de l'agriculture et des mines.

Développement par la coopération

Le revenu individuel du Cypriote se monte approximativement à 140 £, chiffre relativement élevé par rapport aux normes du Moyen-Orient. En relevant le standard de vie, par l'amélioration des conditions sociales, qui étaient encore primitives quelques années auparavant, en contribuant à l'accroissement du revenu national par des méthodes améliorées, et par l'utilisation collective des revenus du capital, le mouvement coopératif a joué un rôle très important.

Pour saisir la portée de ce développement par la coopération, reportons-nous aux conditions économiques et sociales qui régnaient au début du siècle. Les témoignages de cette époque confirment une grande ressemblance avec une économie sous-développée. De 1920 à 1935 d'innombrables ventes forcées ont été opérées sur la propriété immobilière, et des milliers de propriétaires terriens ont perdu leurs biens-fonds. La situation était telle que, sous la pression des événements, le gouvernement fut amené à créer un Office pour le règlement des dettes, afin de lutter contre l'endettement rural.

Une énergie constante

Les débiteurs accablés avaient perdu tout courage et toute volonté. La dégradation morale, le désespoir, étaient des phénomènes courants. On imagine dans quel état se trouvait l'économie du pays, fondée presque exclusivement sur l'agriculture. En de telles circonstances, ressusciter la volonté, l'effort personnel, l'aide mutuelle, amener les gens à s'organiser, inspirer l'optimisme et la confiance, tout cela constituait une tâche délicate, exigeant une énergie constante et un sens avisé de la direction.

Le mouvement coopératif cypriote remonte à 1914, lorsqu'on promulgua une loi sur les sociétés coopératives. Les progrès furent très lents au début. Le premier devoir du mouvement fut de fournir des facilités de crédit aux fermiers sérieusement endettés. Au bout des dix premières années, seules quelques sociétés avaient survécu.

Un département coopératif

En 1935, les circonstances l'exigeant, le gouvernement mit sur pied un département coopératif. Il y avait beaucoup à faire, car la structure coopérative n'était pas solide. Il fallait appliquer les principes de base, et avec l'aide dévouée de l'équipe du département récemment créé, dont l'essentiel se

recrutait parmi les meilleurs secrétaires des anciennes sociétés, un bon démarrage fut assuré.

Les sociétés de crédit limitaient naturellement leur activité à des prêts à court terme, grâce à leurs fonds propres. Les gens se mirent à déposer leurs surplus en espèces, et empruntaient si c'était nécessaire. Au bout de peu de temps, l'on pouvait observer des changements notables dans les conditions de vie rurales. Le paysan se libérait progressivement de l'exploitation. Le crédit des sociétés croissait à mesure qu'elles grandissaient en force. L'usurier était éliminé. La confiance et le courage avaient reconquis le paysan, qui se sentait maître de sa destinée.

Fondation de la Banque Coopérative

La Banque Coopérative fut fondée en 1937. Seules étaient affiliées les sociétés coopératives. Son but était de fournir de l'argent à celles qui manquaient de fonds. La création de cette banque marquait une étape dans le développement du mouvement. Les progrès furent rapides, et le succès au-delà de tout espoir.

Le développement de cette banque constitue un excellent exemple de ce que l'on peut faire par ses propres moyens. Sans doute, les difficultés auxquelles il fallait faire face furent nombreuses et complexes. Lorsqu'on expliqua que la banque ne solliciterait aucun crédit auprès du gouvernement, l'affaire passait pour désespérée. Pendant quelque temps, les perspectives parurent mauvaises. Mais peu à peu la confiance gagna les sociétés et les demandes d'adhésion furent adressées en temps voulu.

Sociétés de crédit Raiffeisen

Dans un pays de propriétaires terriens, la nécessité des sociétés de crédit se faisait sentir naturellement ; mais au fur et à mesure que le mouvement progressait, l'on assistait à une diversification des activités. Les sociétés de crédit se mirent à créer des associations de production pour le blé, l'orge, les caroubes, achetant des engrais par l'intermédiaire de la Banque Centrale Coopérative. Ce fut un encouragement à l'organisation du marché des produits locaux dans certaines régions ; de même pour l'achat des articles de ménage et autres objets, on ressentit la nécessité de créer des magasins coopératifs. En 1945 le mouvement, solidement fondé sur les sociétés de crédit, était prêt à s'étendre sur le marché agricole et des consommateurs. En 1960, on avait mis sur pied un réseau complet de sociétés de crédit dans presque tous les villages, ainsi que des caisses d'épargne dans les villes.

La grande majorité de ces sociétés de crédit appartiennent au type Raiffeisen, à res-

ponsabilité illimitée, sans capital-actions, et tous les bénéfices passant aux réserves. Dans les villes et les régions industrielles, les caisses d'épargne, cependant, sont à responsabilité limitée parce que destinées aux employés et ouvriers. En 1960, dans la plupart des chefs-lieux, les caisses d'épargne étaient en compétition avec les banques commerciales locales. Il ne faut plus s'attendre au développement des mutuelles agricoles et de crédit ; chaque travailleur, chaque paysan dispose d'une société d'accès facile, et presque tous en font déjà partie.

L'épargne scolaire

Une initiative intéressante pour développer le sens de l'épargne résidant dans l'introduction de caisses dans les écoles primaires et secondaires, en ville comme à la campagne. En 1961, après onze ans d'efforts, 524 écoles totalisant 55 395 élèves avaient rassemblé une somme approchant 1 000 000 £, ce qui représente un cinquième du montant total des dépôts. Le maître anime ces caisses d'épargne scolaires ; il remet l'argent à la mutuelle de crédit la plus proche et celle-ci rend cet argent productif par des prêts aux paysans. Les élèves acquièrent ainsi le sens de l'épargne et se familiarisent avec les principes coopératifs, tout en fournissant une source non négligeable de crédit pour les paysans qui en ont besoin.

Une forte impulsion

Notre expérience coopérative à Chypre nous suggère peut-être que l'une des exigences essentielles, pour une réussite sur le plan économique, réside dans la cohésion sociale et l'harmonie parmi les membres. Sans elle, l'on ne parvient pas à cette atmosphère de confiance nécessaire lorsqu'il s'agit de susciter des capitaux en suffisance, de contrôler impartialement, de prendre des risques. La présence du gouvernement colonial, une grande ferveur religieuse parmi les populations campagnardes, sont à l'origine de cette cohésion sociale qui a donné une forte impulsion au mouvement. Le fait qu'il n'ait reçu aucune aide financière du gouvernement est à mes yeux la plus grande preuve de son indépendance et de sa force.

Le chemin qui a conduit à l'autonomie financière fut bien sûr semé d'embûches. Mais il s'est révélé être une expérience de grande valeur. L'initiative personnelle et l'aide mutuelle jalonnent sans cesse la route de la coopération. Il dépend du mouvement, qu'il découvre de nouvelles possibilités. Et c'est le moyen le plus efficace de donner satisfaction aux déshérités qui aspirent à une existence viable.

Extrait de l'exposé du directeur de la Banque centrale Coopérative de Nicosia (Chypre), M. N.-R. Clerides, paru dans la « Revue de la Coopération internationale.

Revision du règlement d'administration concernant les limites du cautionnement

On a pu lire en page 36 du dernier numéro de ce journal et sous chiffre 10 de l'« Extrait des délibérations... » que les Conseils de l'Union avaient décidé de porter les limites autorisées pour les avances sur simple cautionnement de 1000 francs à 3000 francs avec une seule caution et de 10 000 francs à 20 000 francs avec au moins deux cautions, en veillant toutefois à ce que ces dernières ne s'engagent pas au-delà de leur fortune imposable.

Cette décision aura certainement été bien accueillie. Voici d'ailleurs en quels termes la direction de l'Union avait justifié sa proposition.

D'après le règlement en vigueur, les Caisses Raiffeisen peuvent accorder des prêts et crédits jusqu'à concurrence de 1000 francs avec une seule caution et jusqu'à 10 000 francs avec au moins deux cautions. Pour tout prêt garanti par simple cautionnement et dépassant 5000 francs, l'approbation du Conseil de surveillance est nécessaire, indépendamment de la décision prise par le Comité de direction. C'est en 1933 que ces limites ont été prévues dans le règlement d'administration, probablement sans décision spéciale, mais uniquement lors de la réimpression du règlement en question dont le stock était épuisé. Auparavant, les dispositions réglementaires ne précisait aucune limite pour le genre d'affaires précité. Il est possible que dans la pratique on s'en tenait plus ou moins à ces normes.

Les expériences faites dans ce domaine nous démontrent de plus en plus, de nos jours, que ces limites ne suffisent plus à satisfaire la demande de prêts et crédits. Avec une avance de 1000 francs, on ne peut pratiquement plus rien faire. Même des montants de 10 000 francs sont largement insuffisants lorsqu'il s'agit de reprendre un petit domaine en fermage, d'acheter des machines ou de rationaliser certaines installations qui ne répondent plus aux besoins du moment. Depuis l'introduction réglementaire de ces limites, en 1933, une dévaluation officielle du franc suisse est intervenue en 1936, alors que depuis 1939, ensuite des diverses poussées inflationnistes, notre monnaie a perdu le 50 % de sa puissance d'achat, l'indice du coût de la vie ayant pour ainsi dire doublé par rapport à celui de 1939.

Ce n'est pas sans raison non plus que la question de l'augmentation des parts sociales justifiée par la dépréciation de l'argent a déjà été soulevée au sein de vos Conseils. En nous servant toutefois de cet argument, nous nous devons naturellement de l'appliquer à tous les secteurs de l'administration

des Caisses. Je me souviens également que la hausse des limites de cautionnement a déjà fait l'objet, il y a quelques années, d'une discussion à l'occasion d'une séance des organes de l'Union. A l'époque toutefois, la direction de l'Office de revision avait estimé que ce n'était pas nécessaire de modifier les prescriptions y relatives. On avait tout au plus autorisé ledit organe de contrôle à tolérer des avances de ce genre jusqu'à 15 000 francs. Cette pratique ne me plaît guère, et je suis d'avis que ces limites doivent être rehaussées, puisque des montants de 10 000 francs ne permettent plus aux requérants, dans la plupart des cas, de financer leurs projets, que ce soit dans le domaine de l'agriculture ou dans celui de l'artisanat.

Etant donné ce qui précède, je vous invite à autoriser nos Caisses affiliées — nous ne voulons pas bien entendu vous y obliger — à modifier leur règlement afin qu'elles soient désormais en mesure d'octroyer des prêts et crédits sur simple cautionnement jusqu'à un montant maximum de 20 000 francs, soit avec au moins une caution jusqu'à 3000 francs, et en exigeant au moins deux bonnes cautions pour des montants

supérieurs. Ces cautions ne devront pas s'engager au-delà de leur fortune imposée. Dans cet ordre d'idées, nous ne manquerons pas, lors des revisions ou toute autre occasion, de rendre attentifs les dirigeants responsables de nos Caisses au facteur important que représente la solvabilité des cautions qu'ils acceptent.

Cette nouvelle réglementation n'est pas seulement nécessaire en égard à la dépréciation de l'argent. Elle est semble-t-il justifiée et ne peut que renforcer la capacité de concurrence de nos Caisses. En effet, nous devons faire en sorte qu'elles puissent rester à la hauteur de leur tâche et du rôle qu'elles ont à remplir au sein de nos communautés rurales. Les prescriptions statutaires doivent permettre à nos Caisses de se mouvoir plus librement et de servir encore mieux la population rurale encore suffisamment désavantagée par rapport à celle des villes. Il importe avant tout, me semble-t-il, que les dispositions fondamentales du système demeurent respectées. Ce point sera certainement acquis plus facilement si, dans le cadre des prescriptions statutaires, nos Caisses jouissent d'une certaine liberté de mouvement.

Nouvelles des Caisses affiliées

Assemblées jubilaires

La Côte-aux-Fées (Neuchâtel)

Jour de fête, par conséquent de joie, samedi 2 mars, pour notre Caisse de crédit mutuel : elle célèbre en ce jour le 25^e anniversaire de sa fondation. A 10 heures, salle du Conseil général, c'est l'assemblée générale ordinaire présidée par M. Robert Pétremand, président. Après un chant de reconnaissance, les souhaits de bienvenue et la nomination de 2 scrutateurs en la personne de MM. Justin Juvet et Daniel Maire, lecture est faite du procès-verbal de l'assemblée du 10 mars 1962.

Puis c'est à l'unanimité que M. Maurice Nagel est nommé pour remplacer au Conseil de surveillance M. André Vaucher, parti de la localité. Le caissier, M. Willy Barbezat, qui devait passer en réélection, est confirmé dans ses fonctions par un vote unanime également.

L'assemblée entend ensuite les 3 rapports réglementaires présentés par le président du Comité de direction, le caissier, le président du Conseil de surveillance, M. Timothée Piaget. Il ressort de ces rapports que la Caisse Raiffeisen se développe toujours d'une façon harmonieuse. Son bilan qui a connu un élargissement de fr. 124 000.— affiche un total de fr. 2 098 545.87 ; son fonds de réserve, après attribution intégrale du bénéfice de 1962, s'élève à fr. 91 073.16. Au terme de ces 25 ans d'activité, elle gère fr. 1 479 581.83 de dépôts d'épargne répartis sur 835 carnets, fr. 470 800.— de placements obligataires et fr. 19 913.33 d'avoir en compte courant. Les deux comités et le caissier sont d'accord pour dire : « nous avons tout lieu d'être pleinement satisfaits et reconnaissants du résultat de ce dernier exercice ». Les conclusions du rapport du Conseil de surveillance sont ensuite unanimement acceptées : décharge est ainsi don-

née à la direction et à l'administration. Aucune proposition n'étant formulée dans les divers, l'assemblée se termine par le paiement de l'intérêt de la part sociale puis tous les membres présents sont invités à se rendre dans une des autres salles de l'ancien collège pour y déguster un apéritif offert gracieusement par la Commune, geste pour lequel elle est chaleureusement remerciée.

Il est un peu plus de 11 heures 30 lorsque le président, M. Robert Pétremand, ouvre, dans la grande salle déjà préparée pour le dîner qui suivra, la séance commémorative. Une partie des élèves de nos classes, s'associant à la joie des aînés, exécute un chant sous la direction de leur instituteur, puis le président souhaite la bienvenue à chacun mais particulièrement aux invités : M. A. Edelmann, Dr en droit, directeur de l'Office fiduciaire et de révision de l'Union Suisse, qui nous honorerait de sa présence, M. Roger Hugli, caissier de la Fédération cantonale neuchâteloise, les représentants des caisses sœurs des Bayards, de St-Sulpice, de Buttes, de Môtiers, de Travers. La Caisse de Boveresse s'était excusée puisqu'elle fêtait aussi ce même jour son 25^e anniversaire ; celle de Couvet n'avait pas pu envoyer de délégués.

M. Robert Bähler, membre fondateur et ancien secrétaire du Comité de direction, était venu de Corcelles avec son épouse pour se réjouir avec nous. Les élèves exécutent encore un chant ; ils sont remerciés et se retirent avec la perspective d'une substantielle collation qui va leur être servie à l'ancien collège et à laquelle ils firent honneur.

M. Pétremand donne ensuite connaissance de l'historique de notre Caisse ; il l'introduit par la lecture du procès-verbal de l'assemblée constitutive du 1^{er} février 1938. Trente-huit membres avaient alors signé leur adhésion ; vingt-deux sont

encore membres de la Caisse aujourd'hui ; un hommage particulier leur est rendu. Les débuts furent modestes et rendus quelque peu pénibles par la situation financière difficile qui existait dans la Commune à ce moment-là. Malgré cela, 38 courageux citoyens ont eu foi en la mission qui leur était dévolue et se confiant en Dieu ils sont allés de l'avant. Les années qui suivirent leur ont donné raison : petit à petit la confiance se manifesta et la Caisse peut se développer. A fin 1939, elle comptait 59 membres, le chiffre de son bilan était de fr. 108 975.—, le mouvement général accusait fr. 314 089.— et ses réserves fr. 206.29. Après 25 ans, elle compte 155 membres, fr. 2 098 545.— de bilan, fr. 3 878 415.— de mouvement général, fr. 91 073.16 de réserve. Le président rend hommage à M. Emile Grandjean trop tôt enlevé à son activité, mais qui pendant 21 ans a donné le meilleur de lui-même pour conduire au succès la Caisse qui lui était chère ; devant abandonner ses fonctions pour cause de maladie, il fut remplacé de 15 avril 1959 par M. Willy Barbezat. La composition des comités connut aussi certains changements par suite de décès ou de départs ; 4 des membres nommés lors de la fondation sont encore en fonctions. Le président se plaît aussi à relever les excellents rapports qui, dès le début, s'entretenaient avec le siège central de Saint-Gall, rapports qui certainement ont contribué à la bonne marche de notre Caisse.

Il appartenait ensuite à M. le directeur Edelmann d'apporter le message du siège central ; il le fit en rendant hommage aux organes directeurs, à la population toute entière ; l'accent fut mis sur les succès remportés durant ces 25 ans d'activité grâce à l'observation des principes éprouvés du système Raiffeisen, grâce aussi à une coopération bien comprise et aux soins dévoués des dirigeants et des caissiers qui se sont efforcés de mettre en harmonie le côté matériel aussi bien que le côté moral de l'œuvre. Le Directeur remet ensuite au président le diplôme destiné en pareille circonstance aux Caisses jubilaires.

Ces deux allocutions furent chaleureusement applaudies.

Tout de suite après, un excellent repas, précédé de la bénédiction de circonstance est servi à tous les participants par les soins du Restaurant de la Poste dont la tenancière fut vivement félicitée.

Au dessert c'est M. Hugli qui apporte à son tour vœux et félicitations de la Fédération neuchâteloise ; il le fit en termes excellents et remit au président le porte-calendrier dédié souhaitant succès et prospérité en enlevant les feuillets tout au cours de l'année.

Puis notre président de Commune M. David Bourquin, apporte ses vœux en soulignant les excellents rapports qui existent entre Caisse de crédit mutuel et autorités communales, soulignant aussi les services appréciables rendus à notre population par la Caisse Raiffeisen ; il l'engage à continuer dans cette même voie.

M. Samuel Juvet, au nom des Caisses invitées, remercie pour les moments agréables qui viennent d'être vécus et rappelle que la Caisse de la Côte-aux-Fées s'est intéressée activement à la création de celle de Buttes. Il apporte aussi vœux et félicitations des Caisses sœurs du Vallon. Ajoutons que quelques membres du club d'accordéonistes agrémentèrent le repas en exécutant plusieurs morceaux de leur répertoire et que MM. Timothée et John Piaget intéressèrent les participants en rappelant des souvenirs proches ou lointains.

Puis, par les soins de la Maison Paillard, de Sainte-Croix, quelques films furent projetés, fabrication d'une caméra, Propre à rien, etc... et c'est ainsi que se termina cette manifestation qui marquera dans les annales de notre Caisse et qui laissera à chacun le meilleur des souvenirs.

W. B.

Vétroz (Valais).

La Caisse Raiffeisen a fêté ses 40 ans d'activité.

Les dirigeants et les membres de la Caisse Raiffeisen de Vétroz se sont réunis le samedi 2 mars pour fêter le 40^e anniversaire de la société. A vrai dire, cette cérémonie aurait dû avoir lieu en 1960 déjà, mais les circonstances ont voulu que la commémoration se déroulât cette année. La fête n'en eut d'ailleurs que plus de faste.

La soirée commença tout d'abord par l'assemblée générale, qui se tint dans la grande salle de la Concordia, en présence d'environ 70 membres. Le président de la société, M. Augustin Antonin, ouvrit les débats en faisant un excellent exposé sur un problème d'actualité : la surexpansion économique. Le procès-verbal de la dernière assemblée fut lu par M. Bernard Antonin.

L'ordre du jour fut rapidement épuisé. M. Jean Fontannaz, le dévoué caissier, présenta les comptes qui bouclent par un bénéfice légèrement supérieur à celui de l'an passé. Les élections statutaires furent réduites à leur plus simple expression : l'assemblée réélut en bloc le comité sortant. A ce propos, relevons que le président de la société, M. Augustin Antonin, est en fonction depuis 16 ans, sauf erreur, se dépensant sans compter en compagnie de ses collègues des comités de direction et de surveillance.

Une fois l'assemblée générale terminée, tout le monde se rendit à Châteauneuf, au Restaurant des Fougères, pour le souper jubilaire. De nombreuses personnalités étaient présentes. C'est ainsi que le révérend curé de Vétroz, M. Delaloye, avait tenu à être de la partie, de même que MM. Urbain Zufferey, de Chippis, président de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais romand, Oscar Coudray, ancien préfet de Conthey et ancien président de la Caisse Raiffeisen de Vétroz et Louis Papilloud, conseiller communal.

M. Urbain Zufferey prononça d'aimables paroles à l'égard des membres fondateurs et de leurs successeurs. Plusieurs personnes prirent encore la parole, parmi lesquelles M. Oscar Coudray, qui fit un historique de la Caisse Raiffeisen de Vétroz.

Fonctionnant comme major de table, M. Bernard Antonin s'acquitta de sa tâche avec le sourire. Après le repas, l'on entendit diverses productions fort sympathiques. Nous ne voudrions pas oublier M. François Moren qui s'adressa à l'assistance en patois et obtint un beau succès.

La Caisse Raiffeisen de Vétroz peut être fière de son jubilé et cette soirée restera gravée dans les annales de la société. A bientôt pour le demi-siècle !

R. B.

Assemblées ordinaires

Domdidier (Fribourg)

Avec beaucoup de tact et de sûreté, M. Joseph Dubey préside cette assemblée et salue les quelque 70 membres présents. Il adresse un salut spécial à M. le curé Louis Gachet et le remercie d'avoir accepté l'invitation du comité. Comme le veulent les statuts, l'assemblée nomme d'abord deux scrutateurs, et MM. Max et Jean Chardonnens sont désignés pour remplir cette fonction.

M. Vital Fornerod, secrétaire, donne ensuite lecture du procès-verbal de l'assemblée de 1962. Ce dernier, rédigé avec beaucoup de soin et qui relate, avec précision, tous les tractanda discutés, est approuvé sans observation. Aussi, de chaleureux remerciements sont-ils adressés à son auteur.

Le président Dubey, dans un rapport fort circonstancié, relève tout d'abord l'excellent travail du caissier et l'aide précieuse des membres du comité. Il fait ensuite un tour d'horizon sur la vie économique suisse. M. Dubey remercie aussi la population du soutien qu'elle apporte à l'institution d'entraide qu'il préside. Sur sa demande, l'as-

semblée observe une minute de silence pour honorer la mémoire des deux membres : MM. Maurice Gachoud et Fernand Chardonnens. Au 31 décembre 1962, le crédit mutuel de Domdidier comptait 98 sociétaires.

M. Godel, caissier, commente ensuite le résultat du 47^e exercice de cette banque paroissiale. Les dépôts d'épargne en 1962 ont atteint la belle somme de fr. 379 000.—, et 48 nouveaux carnets ont été créés durant l'année écoulée. A ce jour, ce poste totalise fr. 1 280 000.—. Le nombre des livrets d'épargne (481) illustre bien la mission de la Caisse Raiffeisen au sein des classes laborieuses de la paroisse. Le bilan accuse une augmentation de l'ordre de fr. 210 000.— sur celui de 1961. Avec la réserve et le bénéfice de l'année, il atteint fr. 1 665 149.10. Ce n'est qu'en 1959, que le roulement se chiffrait par le million et déjà, à la fin de 1962, il s'élève à fr. 1 805 908.—. Ces quelques chiffres prouvent avec éloquence l'excellente gestion de la caisse. M. Albert Godel, président du Comité de surveillance, relève avec plaisir, et le bon travail du Comité de direction et surtout celui du caissier. Sur sa proposition, l'assemblée, à l'unanimité, accepte les comptes présentés et en donne décharge aux responsables.

M. le curé Gachet dit sa joie de se trouver au sein d'une telle réunion et M. Musy, instituteur, remercie, en tant que sociétaire, l'organe dirigeant de son travail et souhaite au Crédit mutuel de Domdidier une longue vie remplie de jours lumineux. L'assemblée se poursuit au gré des conversations intimes et les sociétaires font honneur au verre de l'amitié offert par la Caisse.

M.

Couvet (Neuchâtel)

La Caisse Raiffeisen de Couvet a tenu son assemblée générale annuelle samedi 23 février 1963, à 20 heures, au Cercle Républicain, pour prendre connaissance des comptes du dix-neuvième exercice. Plus de soixante membres étaient présents.

Après lecture du procès-verbal qui ne donne lieu à aucune remarque, il est donné connaissance des rapports du Comité de direction, du Conseil de surveillance et du caissier. Il appert des chiffres énoncés que la Caisse locale poursuit sa marche ascendante, que les affaires ont été bonnes et que son développement s'est continué.

Pour l'exercice 1962, le mouvement d'affaires s'est élevé à fr. 1 955 945.22 en 2078 opérations. L'épargne continue sa marche ascendante, les livrets passant de 662 en début d'année à 702 en fin d'exercice. Nous comptons toujours sur l'aide de tous nos sociétaires pour nous appuyer dans nos campagnes de propagande. Il est indispensable que l'épargne atteigne toutes les classes de la population. Les dépôts confiés sous cette forme passent à fr. 972 397.75, ce qui est fort encourageant. La somme du bilan augmente également, passant de fr. 1 227 267.— à fr. 1 309 316.—. Le chiffre du million dans le secteur des hypothèques est atteint et nous espérons qu'il en sera bientôt de même dans le secteur de l'épargne.

Il est décidé de payer un intérêt brut de 5% aux parts sociales. Après paiement de cet intérêt, le bénéfice net du 19^e exercice est de fr. 4181.05. Conformément aux dispositions statutaires, cet excédent d'exploitation a été versé intégralement à la réserve qui s'élève à fr. 58 508.05 à fin décembre 1962. L'effectif des membres est de 125, en augmentation de un sur l'an dernier (6 admissions et 5 démissions).

Pas de changement au sein de nos deux comités. Seuls deux membres du Comité de direction étaient appelés à réélection : il s'agit de MM. Graber et Stauffer, qui tous deux ont vu leur mandat prolongé, ceci à l'unanimité des membres présents, ainsi que MM. Dubied et Pellaton, du Conseil de surveillance.

Les demandes de capitaux sont plus fortes que les rentrées d'argent ; aussi espérons-nous que tous nos membres feront un effort dans ce sens,

ce qui nous permettrait de satisfaire toutes les demandes qui nous sont présentées.

Après la partie administrative, un excellent casse-croûte fut offert par la Caisse à chaque participant, ce qui ne manqua pas de créer une ambiance fort sympathique.

M. C.

Saint-Saphorin Lavaux (Vaud)

Vendredi 9 mars, les membres de la Caisse de crédit mutuel de Saint-Saphorin se trouvaient réunis en assemblée générale ordinaire. Le président du Comité de direction, M. Roger Chevalley, a ouvert les débats en souhaitant la bienvenue aux sociétaires. Une trentaine de personnes étaient présentes.

Après la désignation des scrutateurs et l'appel, le procès-verbal de l'assemblée précédente, lu par le nouveau secrétaire, M. Maurice Cossy, fut adopté. Dans son rapport, le président du Comité de direction s'est efforcé d'intéresser son auditoire aux grands problèmes du moment, notamment ceux se rapportant à la main-d'œuvre étrangère. Après quelques commentaires concernant l'exercice écoulé, le 42^e, M. Roger Chevalley a finalement souligné le rôle important que joue sur le plan local la Caisse de crédit mutuel.

Dans un riche exposé, M. Albert Chevalley, caissier, a présenté avec compétence les comptes 1962 à l'assemblée. L'exercice s'est achevé en laissant un bénéfice de fr. 873.35 ; la réserve atteint actuellement fr. 23 244.83. La liquidité est excellente. Les taux toujours favorables, ceci aussi bien pour l'épargnant que pour celui qui a recours au crédit.

En l'absence de M. Ami Pingent, président, retenu à son domicile par la maladie, c'est le secrétaire du Conseil de surveillance qui a proposé à l'assemblée d'adopter les comptes 1962 avec remerciements à l'administration pour sa gestion. L'assemblée ayant fait siennes les conclusions de ce dernier rapport, il a été passé à l'élection d'un nouveau membre du Comité de direction, en remplacement de M. Henri Beroud, démissionnaire ; M. Beroud a en effet manifesté l'intention de se retirer pour des raisons de santé, après de très nombreuses années de dévouement. Qu'il soit remercié pour sa longue activité ! M. André Cossy a été élu membre du Comité de direction à l'unanimité et nous l'en félicitons.

Après le paiement de l'intérêt servi aux parts sociales, M. Ed. Meng, de Vevey, a présenté à l'assistance trois très beaux films en couleurs tournés au Chili, au Brésil et au Mexique. A un habile coup de manivelle, M. Ed. Meng sut ajouter de savoureux commentaires et captiver son auditoire jusqu'à une heure tardive.

G. D.

Orzens (Vaud)

La Caisse de crédit mutuel d'Orzens a tenu son assemblée générale annuelle le 23 février 1963, sous la présidence de M. William Billaud, président. Il souhaite la bienvenue à M. Albert Chevalley, député, à MM. les syndics René Bovay, d'Ursins et Bertrand Pitton, d'Oppens, à M. Alfred Meystre, ancien vice-président du Comité de direction et à un nouveau membre, M. Maurice Burlie, d'Orzens. Il rappelle la mémoire de trois membres décédés : M. Roland Pitton, M. Aloïs Wagnière et M. Albert Bovay. L'assemblée se lève pour honorer leur mémoire.

M. Auguste Bettex, secrétaire, donne lecture du procès-verbal. Le président passe à la nomination de deux scrutateurs. MM. Louis Chevalley et Daniel Chevalley, puis il présente son rapport sur le 30^e exercice, qui relève que 1962 a été favorable à notre Caisse ; elle progresse tout en rendant les services attendus.

Dans son exposé, le président fait remarquer l'évolution rapide dans tous les secteurs économiques ; mais c'est l'industrie qui bénéficie de la haute conjoncture. Il recommande aux agricul-

teurs la prudence dans l'achat des machines. Il invite par contre la jeunesse campagnarde à augmenter ses connaissances. Il espère que cette année chacun cultivera de la betterave à sucre puisqu'avec la nouvelle sucrerie le contingent est aboli. En conclusion, le président dit ceci : « on nous avait prêché que petit à petit le monde s'améliorerait et que sortirait l'âge d'or tenant la paix et le bonheur paradisiaque ». Hélas ! il faut déchanter. Les guerres sont toujours plus cruelles. La vie plus chère ouvre la voie au mécontentement général. La crainte domine le monde. Reste optimiste non pas celui qui fait comme l'autruche, mais celui qui met sa confiance en Dieu vivant, créateur du ciel et de la terre, seule lueur dans ce monde qui se déchristianise.

Et cette parole du grand penseur vaudois A. Vinet : « Le christianisme est dans le monde l'immortelle semence de la liberté ».

M. Agénor Burla, caissier, présente son rapport. Il relève le rôle que joue les Caisses Raiffeisen dans l'accélération du désendettement agricole par ce principe éprouvé de l'amortissement.

Le roulement a été de fr. 1 436 314.36 en 822 opérations. Le bénéfice de fr. 2046.35 porte les réserves à fin 1962 à fr. 48 269.05. Il a été placé pendant l'année fr. 50 000.— en épargne. L'épargne garde toujours sa vitalité.

M. Henri Tacheron, président du Conseil de surveillance, dans un rapport qui relève de la technique, fait ressortir la parfaite situation de la Caisse et sa position envers la loi sur les banques et la liquidité nécessaire. Après l'adoption des comptes, le caissier distribue l'intérêt de la part sociale.

M. Bertrand Pitton, syndic d'Oppens, relève l'immense somme d'intérêts que paie l'agriculture aux banques et forme les meilleurs vœux de prospérité à la Caisse Raiffeisen d'Orzens. Ensuite, pour maintenir la tradition et garder le contact si nécessaire entre agriculteurs, comités et autorités, une collation est offerte « Aux 3 Chasseurs » à Orzens. M. Edmond Burlie, ancien syndic et proposé au service communal des bouilleurs de crus, a présenté MM. Musy et Zongo, de la Régie des alcools, qui ont fait passer trois films sonores d'une netteté impeccable. M. Musy a déclaré que le travail de la Régie se faisait dans l'intérêt des paysans et du pays et rappelle la part que la Régie verse à l'AVS.

Le président remercie très chaleureusement ces Messieurs et M. Arthur Burdet, vice-président, souhaite à tous un bon retour au foyer.

W. B.

Echallens (Vaud)

C'est dans l'accueillante auberge des Balances que s'est déroulée la 49^e assemblée générale de la Caisse de crédit mutuel d'Echallens, fréquentée par une cinquantaine de sociétaires ; plusieurs étaient retenus par la maladie.

Sous la nouvelle et diligente direction de M. Paul Nicod, l'ordre du jour statutaire est rapidement épuisé ; les rapports circonstanciés du Comité de direction et du caissier donnent une vue d'ensemble sur l'activité de 1962 : bilan : fr. 1 226 253.25 ; réserve : fr. 64 533.35 ; roulement : fr. 2 689 466.89 ; sociétaires : 116.

M. Marcel Grognez, président du Conseil de surveillance, rapporte très favorablement sur la gestion, puis les comptes sont approuvés à l'unanimité. La partie administrative est close et chacun peut alors apprécier l'agréable collation qui prolonge jusqu'à minuit une ambiance très sympathique. L'exercice 1962 est terminé, en route vers le cinquantenaire.

R. Az.

Courtemaîche (Jura)

Samedi 2 mars, notre Caisse de crédit mutuel tenait son assemblée annuelle (5^e exercice) sous la présidence de M. Henri Gatherat, président du Comité de direction, et ce en présence de 70 membres.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale, donnée par le secrétaire, le président fit un rapport très détaillé sur l'activité de la Caisse durant l'année écoulée, et souligna tout spécialement les bienfaits qu'elle procure à toute la communauté villageoise.

Ce fut ensuite au tour de notre compétent et dévoué caissier, M. Joseph Ackermann, de nous faire son rapport dont voici quelques chiffres : roulement fr. 2 373 079.15 ; Bilan fr. 1 197 676.67 ; bénéfice net fr. 4756.30 ; réserve fr. 8354.45 ; épargne fr. 866 716.35 ; obligations fr. 205 500.— ; prêts fr. 1 079 698.—.

Ces chiffres illustrent la confiance sans cesse croissante que la population témoigne à notre institution.

Après la lecture du rapport de l'organe de surveillance, les comptes sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée.

M. Lucien Lièvre, secrétaire du Comité de direction, démissionnaire pour raison de santé, a été remplacé par son fils Bernard. L'assemblée a exprimé ses vifs remerciements à M. Lièvre, père, avec ses sentiments de reconnaissance, tandis que son fils a été vivement félicité pour la confiance qui lui a été témoignée.

Le paiement de la part sociale, suivi d'une collation, mit fin à cette belle assemblée. A l'année prochaine.

B. L.

Buix (Jura)

Samedi, 23 février, s'est déroulée à la Salle communale, l'assemblée annuelle de la Caisse Raiffeisen de notre village. 68 membres sur les 108 que compte la société, étaient présents.

Après lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, nomination de deux scrutateurs et une minute de silence observée pour deux disparus : MM. Isidore Courbat, de la Caisse locale et Sylvain Michel, de Courtedoux, le président, M. Joseph Meusy, présenta son rapport. Puis le trésorier exposa les postes du bilan et du compte d'exploitation de la société. Cette lecture, accompagnée de commentaires, fait ressortir une situation très saine, concordant favorablement avec la situation actuelle de l'économie du pays. Les opérations sont ascendantes. Le bas de laine buixoise se porte bien : 354 livret d'épargne pour une somme de fr. 1 088 867.—. Le roulement des fonds de 1962 s'est monté à fr. 1 989 214.— en 1157 opérations. Après rapport du Conseil de surveillance, l'assemblée approuve les comptes de 1962.

Le président rappelle qu'une tirelire peut être retirée chez le trésorier par tous les parents, sans exception, de chaque nouveau-né de Buix, ainsi qu'un carnet d'épargne au nom de l'enfant avec un dépôt initial de fr. 5.—, fait par la Caisse. Cette action part du premier janvier 1963.

Le paiement de l'intérêt des parts sociales a lieu ensuite.

La séance se termina par le traditionnel casse-croûte offert par la Caisse.

M. F.

Bonfol (Jura)

Pour la neuvième fois, les sociétaires de notre Caisse de crédit mutuel ont été convoqués à l'assemblée générale, vendredi 22 février 1963. M. Henri Chevrolet, président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue. La grippe retient à la maison un nombre inusité de nos membres à qui nous souhaitons un bon rétablissement. En l'absence de Mlle Cerf, M. Francis Hêche fait lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.

Après le bref rapport du président susnommé, M. Roger Moeschler, caissier, fait état des chiffres. Nous constatons avec plaisir les progrès constants de notre banque locale. En 1962, les dépôts d'épargne se sont élevés à fr. 406 773.35, les retraits à fr. 260 593.60, accusant un nouveau bond en avant de plus de fr. 150 000.—. Tous les chiffres du bilan sont en augmentation : prêts à ter-

me gagés, prêts hypothécaires, comptes courants, etc. A ce jour, le 399^e livret d'épargne a été ouvert ! Disons encore que le bénéfice net s'est élevé à fr. 4859.60, entièrement versé au fonds de réserve.

Puis ce fut le tour du président du Conseil de surveillance, M. Henri Fleury, de louer la bonne gestion de notre institution et d'en faire approuver les comptes. L'entregent, la courtoisie des caissiers, MM. Baillif et Moeschler, contribuent pour beaucoup à ce magnifique résultat. Il honora la mémoire de M. Sylvain Michel, président de la Fédération jurassienne et de M. Ernest Sangsue, membre fondateur de notre Caisse, tous deux décédés subitement dans la semaine. L'assemblée se leva et observa un moment de silence. Après paiement de l'intérêt des parts sociales, le verre de l'amitié, offert par la Caisse, à l'Hôtel des Trois Rois, mit un terme à cette belle et fructueuse assemblée.

R. M.

Miécourt (Jura)

Le dimanche 17 février 1963, à 14 heures 30, à la salle du Café du Soleil, notre Caisse de crédit mutuel villageoise tenait sa 17^e assemblée.

Le président du Comité de direction, M. G. Petignat, ouvre la séance en souhaitant une cordiale bienvenue à toute l'assistance. La parole est au secrétaire qui donne connaissance du procès-verbal de la dernière assemblée, lequel est accepté avec remerciements à son auteur.

Le président du Comité de direction fait son rapport sur l'activité de notre Caisse durant le dernier exercice et se livre à un vaste tour d'horizon sur la situation mondiale.

Le caissier, M. A. Petignat, présente les comptes et donne de plus amples détails sur la situation de notre Caisse. Il cite dans son rapport un passage d'une conférence du conseiller fédéral Bonvin sur l'épargne en Suisse.

Le président du Conseil de surveillance présente son rapport et fait les propositions d'usage à l'assemblée qui les accepte.

MM. Gilbert Petignat, président du Comité de direction, Boéchat Robert, président du Conseil de surveillance, Georges Choulat, vice-président du Comité de direction et le caissier Auguste Petignat sont confirmés dans leurs mandats pour une nouvelle période.

Après le paiement de l'intérêt de la part sociale, une bonne assiette de charcuterie est servie à tous les participants.

A. P.

Crémines (Jura)

La Caisse Raiffeisen groupant les communes de Corcelles et Crémines a tenu sa sixième assemblée générale samedi 2 mars, au Restaurant du Raimeux. En ouvrant la séance, M. Siegfried Roos, président du Comité de direction, souhaita une cordiale bienvenue à la nombreuse assistance ; il salua spécialement une dame qui a eu le courage d'affronter cette assemblée. Dans son rapport annuel, il souligna l'activité toujours croissante de la Caisse qui continue de rendre d'appréciables services à notre population laborieuse. En 1962, six nouvelles adhésions furent enregistrées. Le président fit encore un exposé très intéressant sur la situation économique générale. Il remercia tous les responsables qui apportèrent leur collaboration à la Caisse de crédit mutuel au cours de l'année écoulée.

Le secrétaire du Comité de direction, M. Aimé Gobat, fit revivre les débats de la dernière assemblée générale en lisant le procès-verbal qui fut accepté sans modification.

Dans un exposé très détaillé le caissier, M. Arthur Klötzli, commenta avec compétence les comptes présentés à l'assemblée générale. Le bilan s'élève à fr. 1 120 858.95, dont fr. 911 874.75 déposés sur 279 carnets d'épargne, fr. 65 500.— en obligations et fr. 70 559.45 en compte courant. Ces chiffres prouvent que notre population est laborieuse et économe. Elle est animée d'un esprit de confiance et de solidarité. Du côté actif, le portefeuille hypothécaire se monte à fr. 742 596.20, les prêts aux communes et corporations de droit public à fr. 103 712.60, les avoirs à la Caisse centrale à fr. 191 286.—, les crédits en compte courant à fr. 31 162.70 et les prêts à terme gagés à fr. 30 432.95. Le roulement général de la Caisse pour 1962 s'élève à fr. 1 850 746.30 en 1204 opérations. Le bénéfice s'élève à fr. 4 762.95 ; il est intégralement versé au fonds de réserve se montant actuellement à fr. 18 072.35. Le caissier remercia toutes les personnes qui, par leur coopération, ont contribué à cette belle réussite.

M. Paul Gossin, président du Conseil de surveillance, rappela que les contrôles de caisse, l'octroi de prêts et l'examen du rapport de révision de l'Union suisse de Saint-Gall permettent de porter un jugement très favorable sur la situation financière et la gérance de notre petite banque locale. Par un vote unanime de l'assemblée, les comptes ont été acceptés avec remerciements au caissier.

Après le paiement de l'intérêt de la part sociale, le président leva cette belle assemblée en remer-

çant les membres de leur participation. Puis il invita chacun à une collation, très bien servie par la famille Jolidon et offerte par la Caisse. La soirée se termina par la projection de quelques films instructifs.

A. K.

Saint-Brais (Jura)

Cet hiver si peu clément et dont les vestiges ne sont pas près de disparaître sur nos hauteurs, n'a pas empêché, dimanche 3 mars 1963, nos braves montagnards de répondre par une belle présence de 71 membres à l'appel, pour participer à l'assemblée annuelle de notre Caisse de crédit mutuel.

Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée fut donné par notre dévoué secrétaire, M. Paul Queloz, restaurateur. Il appartenait ensuite à M. Léon Noirjean, président du Comité de direction, et dont il faut louer le noble dévouement, de donner un aperçu de la situation de notre Caisse. Il sut en relever le bien-fondé et marquer d'une façon toute spéciale la belle entente qui règne parmi ses membres.

Du rapport on ne peut plus précis et succinct, qualités du véritable teneur de comptes, que fit M. Joseph Mahon, qu'il nous soit permis de mettre en relief les chiffres suivants. Ce 33^e exercice accuse un bilan de fr. 1 560 592.60 ; bénéfice de l'année fr. 6160.15 ; épargne : 299 carnets totalisant la coquette somme de fr. 1 185 932.15. Le roulement se chiffre à fr. 1 919 220.14 en 704 opérations.

Pareil mouvement nous laisse quelque peu rêveurs, mais témoigne aussi de ce que peut une « Banque villageoise » quand la population sait en apprécier l'utilité et la valeur réelle. C'est là le résumé du compte rendu du président du Comité de surveillance, M. l'abbé R. Walzer, révérend curé. Il sut en termes choisis, valoriser les bienfaits de la Caisse et encourager les jeunes gens surtout, à prendre place dans la nacelle, sur le sillon mouvant de la sage économie rurale et domestique.

La cheville ouvrière, M. Joseph Mahon, l'inlassable homme de cœur, de travail et de confiance et dont la compétence en la matière est et demeure incontestable, mérite la pleine reconnaissance de toute notre population. Chacun lui renouvelle une confiance totale pour l'exercice que l'année 1963 vient d'ouvrir.

A l'issue de l'assemblée, la collation offerte au Restaurant de la Croix-Fédérale clôtura cette sympathique manifestation de la coopération chez nous.

G. S.

SOURIS DES CHAMPS ?

Les cartouches **VULKAN** tuent tout de suite sans douleur toutes les sortes de souris des champs y compris leurs nichées. Non nuisible pour les cultures. Les souris tuées ne sont pas empoisonnées. Application simple. Première qualité - suisse.

50 pièces fr. 19.50 franco. Envoi contre remboursement. Avec mode d'emploi.

Vulkan - Vertrieb, Lyss (BE)

VIN ROUGE première qualité

Montagner	fr. 1.40 le litre
Nostrano	fr. 1.90 le litre
Barbera	
Valpolicella	
Chianti extra	fr. 2.— le litre
Départ Locarno	à partir de 30 litres.

Echantillon gratuit. Demander les prix courants. **EXPEDITION DE FRUITS Muralto (Tessin)** Tél. (093) 7 10 44 Case postale 60


Tabake

Volkstabak p/kg. Fr. 7.—
Bueglück p/kg. Fr. 8.—
Aelpler p/kg. Fr. 9.50

100 Brissago Fr. 20.—
200 Habana Fr. 18.—
500 Cigaretten 10% Rabatt franko, mit Rückgaberecht

TABAK VON ARX, ND-Goesgen

Tabake



ohne Kalender Fr. 30.— ; mit Kalender Fr. 36.—. **KALENDER-AUTOMATIC, 25 R, Fr. 48.—.** Reparaturen (alle Marken) billigst. **NEUENBURGERPENDULE** ab Fr. 83.—. Farbkatalog 1963 gratis. — **VON ARX, Fabrik-Versand, Nd-Gösgen.** Tel. (064) 3 19 85.



CULTIVEZ DES ARBRES DE NOËL I

100 sapins rouges de 20/50 cm. de hauteur, Fr. 25.—, contre remboursement franco domicile. Besoin par 100 m² : 150 pièces.

Pépinières forestières **Stämpfli, Schüpfen (BE)**



études de constructions rurales ◀ ◀ ◀ ◀

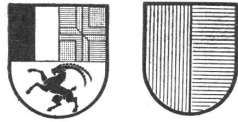
PLANS • SOUMISSIONS • VÉRIFICATIONS • NEUF ET TRANSFORMATIONS

H. RAMAZZINA ARCHITECTE

13, BD GEORGES-FAVON • GENEVE • TÉL. 25 00 91 et 25 71 92

Imprimerie Favre et Favre

Maupas 7 Lausanne



Occhio ai giovani

In occasione delle periodiche nostre visite alle Casse Rurali, capita sovente che, intrattenendoci con cassieri o dirigenti, il discorso cada sulla gioventù del villaggio. Si parla in particolar modo di quei giovani che, terminato l'apprendistato o uno studio, assumono un impiego. In generale, la situazione che ci viene dipinta non è delle più rallegranti, in quanto si deplora come spesso in questi giovani manchi assolutamente il più elementare senso del risparmio e come ben piccolo, se non inesistente, sia il loro interesse per le cose pubbliche.

I giovani, si dice, non risparmiano. E' vero? E se sì, quali ne sono le cause?

Un'affermazione categorica, nell'uno o nell'altro senso, non può essere fatta, perchè se vi sono molti che spendono fino all'ultimo centesimo del loro stipendio, ce ne sono altri, in numero però ben minore, che ogni mese mettono da parte qualcosa. Spendere di meno di quanto si guadagna sembra essere cosa molto ardua per molti, tanto che non ci si provano nemmeno. In realtà viviamo in un tempo in cui l'uomo viene sollecitato in tutti i sensi a spendere ed il giovane che, a causa della prosperità economica in cui viviamo, riceve un salario elevato, è portato ad ignorare qualsiasi preoccupazione per il futuro. Non di rado i primi guadagni servono a finanziare l'acquisto di un'auto-vettura, la quale assorbe poi buona parte anche del futuro stipendio. Numerosi sono poi coloro che la vettura la acquistano a credito, pagandola a rate. E se a volte si va a scrutare nelle cause del fallimento di certi matrimoni, ci si accorge che dei giovani giungono a fondare una famiglia senza essersi preoccupati del lato finanziario. Per le prime spese, mobili, ecc., si fa capo alla banca, dalla quale si ottiene un prestito, oppure si acquista a credito. Passate le settimane che seguono la bella cerimonia, le preoccupazioni cominciano ad affiorare, in quanto le scadenze delle rate, l'affitto e le spese correnti vengono a pesare sul bilancio familiare. Basta quindi un imprevisto, malattia, incidente, per mettere scompiglio nell'economia domestica e nella pace familiare. Magari anche una nascita, invece di suscitare gioia, è fonte di preoccupazioni perchè viene ad aggravare la situazione finanziaria.

E' evidente che queste persone, per la maggior parte dei casi, non sono state educate al risparmio. Questa è una educazione che deve cominciare nella famiglia. Spetta ai genitori, in primo luogo, insegnare al bambino a fare delle economie, così come gli hanno insegnato a mangiare, perchè ambedue le cose sono necessarie nella vita. Non basta che in casa ci sia un salvadanaio nel quale, di tanto in tanto, genitori o parenti, versano qualche somma. Il bambino deve venire interessato il più possibile, egli deve sentire che il salvadanaio ed il libretto di risparmio gli appartengono. Ed allorchè il salvadanaio viene presentato all'istituto di risparmio affinchè il suo contenuto sia accreditato al libretto, il bambino deve essere presente. Vedere un papà o una mamma che accompagnano il bambino in queste occasioni, oppure il bambino medesimo che si presenta al cassiere con salvadanaio e libretto, è una delle scene che ci fanno sempre grande piacere. E guardiamo con rispetto ai genitori che, consci dell'importanza che rappresenta il risparmio sia quale metodo per formare un carattere, sia quale mezzo per giungere all'acquisto di oggetti desiderati o misura di previdenza, infondono ai figlioli questi sani principi.

Purtroppo molte sono le famiglie che trascurano questo importante capitolo nella educazione dei figli. Sarebbe quindi più che mai necessario che la scuola si occupi maggiormente di questo campo, non solo teoricamente ma anche praticamente. Intendiamo qui alludere al risparmio scolastico che è praticato con tanto successo in certi Paesi, come per esempio in Germania ed in Austria. Una volta alla settimana gli scolari consegnano i loro risparmi al maestro che rilascia loro una ricevuta provvisoria e tiene una lista, in duplo, dei versamenti. Anche i più modesti importi vengono accettati. L'originale della lista vien poi consegnato al cassiere della Cassa Rurale, assieme al denaro. Periodicamente, di solito ogni tre mesi, il ragazzo presenta il suo libretto di risparmio al cassiere il quale lo aggiorna.

Non sarebbe possibile introdurre tale sistema anche nei nostri villaggi? Evidentemente ciò dipenderebbe in gran parte dal consenso delle autorità scolastiche e dal do-

cente. Parecchi sono però i cassieri delle nostre Casse che sono pure insegnanti. Essi si troverebbero quindi in una posizione ideale per dar vita al risparmio scolastico.

Nella vita di un giovane il fatto che egli faccia o no delle economie dipende sovente dall'esistenza o meno di un libretto di risparmio. Se egli non lo possiede sarà difficile che si sforzi di fare dei risparmi. Il contrario può invece avvenire quando egli ha un libretto di risparmio, poichè già per sè stesso questo costituisce un valido elemento psicologico che incoraggia a fare delle economie. L'aumento del capitale risparmiato costituisce poi un incentivo per questa virtù. Abbiamo conosciuto dei giovani che ogni mese, pur senza sperperarlo, spendevano interamente il denaro guadagnato. Dal momento che essi hanno posseduto un libretto hanno iniziato a risparmiare regolarmente, ciò che ha loro permesso di accantonare un buon capitale al quale guardano con comprensibile soddisfazione e orgoglio.

Non crediamo di esagerare se affermiamo che un libretto di risparmio regolarmente alimentato è, per un giovane, una specie di certificato di maturità. Esso conferisce inoltre al suo titolare un diritto naturale di ottenere, in caso di necessità, del credito. Un buon risparmiatore è anche un buon debitore.

Riteniamo quindi importantissimo che ognuno possieda un libretto di risparmio, in quanto esso può assumere un'importanza decisiva nell'esistenza di una persona. Facciamo quindi modo che nei nostri villaggi ogni giovane abbia il suo libretto di risparmio. Ciò può venir attuato pure grazie ai cassieri delle Casse Rurali che, conoscendo per così dire tutta la popolazione, possono avvicinare e convincere quei giovani che ancora non praticano il risparmio. Ed a coloro che pur avendo un libretto di risparmio non ne fanno uso, sarà bene ricordare, magari mediante un'appropriata circolare, l'importanza e la necessità del risparmio.

Occhio ai giovani, quindi, nella nostra qualità di padri di famiglia, di parenti o di insegnanti, di cassieri o membri dei comitati della Cassa Rurale. Consigliarli, incoraggiarli ed aiutarli nella pratica del risparmio non è solo cosa previdente e saggia ma è pure un nostro preciso dovere.

Pell.

L'imposta preventiva

Si constata sovente che delle persone non hanno idee chiare sull'imposta preventiva. Capita per esempio, quando il fisco chiede al contribuente con quali mezzi ha acquistato una casa, che tale autorità scopra valori (libretti di risparmio, di deposito, obbligazioni, ecc.) non dichiarati. E capita anche sovente che il contribuente si difenda sostenendo di non aver sottratto alcuna imposta perchè ogni anno gli è stata dedotta l'imposta preventiva del 25 o del 27% sul reddito di questi valori.

Erra tale contribuente e questo errore gli costerà caro. Se avesse dichiarato i menzionati valori ai fini dell'imposta cantonale, egli avrebbe sì pagato le imposte dirette sui relativi fattori, ma gli sarebbe stata rimborsata o computata l'imposta preventiva. Non avendolo fatto, non recupererà più l'imposta preventiva; pagherà in più le imposte sottratte e le multe.

L'imposta preventiva è una contribuzione che la Confederazione ha istituito principalmente per combattere la frode rendendola inconveniente. Essa la riscuote alla fonte, cioè presso il debitore della prestazione imponibile (istituto bancario), il quale versa al beneficiario solo la prestazione decurtata dall'imposta preventiva; questi può chiederne il rimborso, a condizione, tuttavia, di aver dichiarato tale credito al fisco.

Chi omette tale dichiarazione rinuncia quindi al rimborso dell'imposta preventiva, rinuncia a favore della Confederazione — la quale incassa definitivamente il relativo importo — a scapito dell'autorità cantonale e comunale, che non incassano le relative imposte dirette, a meno che scoprono la frode. Ed in tal caso il solo ad essere danneggiato è il frodatore.

I conti annuali per il 1962

Al momento in cui scriviamo, l'ufficio per la statistica è in piena attività ed i risultati finali dell'esercizio 1962, per Cantoni e per l'intera Svizzera, non sono ancora noti.

I conti trasmessici in esame erano, in generale, ben allestiti. Le prime Casse della Svizzera italiana ad inviarceli furono, nell'ordine, Cugnasco, Lodrino-Prosito, Caslano, Torricella-Taverne, Intragna. A queste hanno fatto seguito quelle di Quinto, Cadro, Riva San Vitale, Aquila e S. Antonio (Poschiavo), e quindi, via via, le altre di cui alcune in ritardo. Da quanto abbiamo potuto constatare durante il controllo, i risultati sono molto rallegranti, specie per gli aumenti delle cifre dei bilanci e per

i benefici conseguiti. L'aumento dei soci è però stato modesto presso parecchie Casse, per cui — pur registrando un aumento complessivo superiore a quello dell'anno precedente — non si è arrivati a raggiungere per fine 1962 i 5000 in totale. Merita una speciale menzione la Cassa Rurale di Coldrerio, i cui soci sono aumentati di 25 passando a 108. Diverse altre Casse hanno registrato dei buoni aumenti. Segnaliamo però in modo particolare la Cassa Rurale di Bioggio e quella di Lavertezzo. Esse hanno terminato rispettivamente il terzo e secondo esercizio. Grazie agli aumenti di 14 e risp. 9 soci, contano ora 68 e 51 soci. Il fatto che ambedue le Casse in nemmeno due anni di attività abbiano superato i 50 soci è veramente degno di nota.

Per quanto concerne l'aumento dei bilanci, la Cassa di Balerna si è messa una volta di più in primo piano. I capitali affidati a questo Istituto durante il 1962 superano infatti, tenendo conto dei prelevamenti, il milione di franchi, cosicché a fine anno la cifra di bilancio oltrepassava i 5 milioni. Parecchie sono ad ogni modo le Casse con fortissimi aumenti del bilancio.

Il problema numero uno delle casse di pensione

In uno degli scorsi numeri del « *Bulletin patronal* » è pubblicato un articolo che tratta in modo particolare le difficoltà che vi sono spesso allorchè un impiegato intende cambiare posto o professione, a causa della cassa pensione. L'estensore di tale articolo prende decisamente posizione in favore di un libero passaggio da una cassa pensione all'altra, come avviene già — se non erriamo — in taluni Stati a noi vicini.

Vengono dapprima espone due constatazioni. Nella prima si ricorda come pochi sono gli uomini che consacrano l'intera loro vita ad una medesima attività. Un funzionario può restare dai 20 ai 65 anni nella medesima amministrazione. Le FFS, le banche e numerose altre imprese occupano pure degli impiegati ai quali è offerta la possibilità di intraprendere una carriera senza cambiare impresa. Ma ancor più numerosi sono i casi di persone che svolgono successivamente diverse funzioni in imprese o persino professioni differenti. Una certa mobilità è necessaria e garantisce l'elasticità dell'economia che deve adattarsi a dei ritmi di crescita variabili a seconda dei settori. Questo fenomeno — escluso beninteso l'eccesso delle mutazioni dovuto all'intensa

Nel complesso, quindi, i risultati sono brillantissimi e li commenteremo in un prossimo articolo, non appena in possesso delle cifre definitive. Per ora ci limitiamo ad esprimere il nostro compiacimento per la continua bella espansione del raiffeisnismo nella Svizzera italiana ringraziando in particolare modo i cassieri per l'ingente mole di lavoro svolta ed i dirigenti per la disinteressata e feconda loro attività.

Pell.

L'indice dei prezzi al consumo

L'indice dei prezzi al consumo, che si era fermato a 198 alla fine di gennaio, ha raggiunto lo stato eccezionale di 199,2 alla fine di febbraio (191,9 febbraio 1962).

L'aumento considerevole nel mese precedente è dovuto principalmente al rincaro di un gruppo di viveri come pure alla nuova tassazione dei gruppi « diversi » e « pulizia ». Fra i viveri, contro ogni attesa, le uova hanno rincarato ed anche i prezzi di certi legumi tendono ad aumentare sempre più. La stessa tendenza è da osservare per gli articoli casalinghi.

attività attuale — è senz'altro normale e giovevole.

Nella seconda constatazione si afferma che il risparmio collettivo sostituisce sempre più quello individuale. Per la propria vecchiaia, scrive l'estensore dell'articolo, l'attuale generazione conta di più sull'AVS e sulle casse di pensione private che non sul risparmio personale.

Tali osservazioni mettono in evidenza il fatto che un'opera di previdenza per la vecchiaia è veramente efficace se può essere mantenuta a malgrado dei cambiamenti di impiego e di professione. L'AVS federale soddisfa pienamente questo principio. Il suo carattere obbligatorio e uniforme gli permette di conservare in permanenza le sue garanzie a ciascuno dei suoi assicurati, malgrado i cambiamenti della loro attività professionale.

Le casse di pensione create da imprese, associazioni professionali o da pubbliche amministrazioni hanno nei confronti della AVS federale, il vantaggio di rimanere sotto il controllo dei loro soci che possono quindi decidere eventuali riforme o adattamenti. La maggior parte pratica ancora il

vecchio sistema: ad ogni uscita, l'assicurazione viene annullata e si rimborsano al socio uscente quanto aveva versato. Alcune, come il Fondo interprofessionale di previdenza, hanno istituito il passaggio libero o il mantenimento dell'assicurazione in favore del dipendente che lascia l'impiego. «L'istituzione del libero passaggio — dice l'articolo — deve estendersi a tutte le casse di pensione. Se ciò non viene attuato nel corso dei prossimi anni, i vantaggi delle casse private scompariranno di fronte a quelli dell'AVS ufficiale.»

Gli ostacoli all'attuazione del libero passaggio sarebbero di ordine tecnico. I motivi che la frenano e che, malgrado la loro importanza, vengono raramente discussi, sono tre.

Il primo motivo va ricercato nel comportamento di certi datori di lavoro che, avendo creato una istituzione di previdenza per la sicurezza e la stabilità del personale, ritengono necessario di sopprimere tutti i vantaggi all'impiegato che parte. Questo mezzo, che si ritiene efficace per conservare il personale, si rivelerebbe illusorio. Garantendo il libero passaggio o il mantenimento in vigore dell'assicurazione, i datori di lavoro non fanno un sacrificio. Essi accordano un vantaggio in occasione di partenze, ma ne beneficiano del medesimo allorché assumono un collaboratore di una certa età.

Il sistema di annullare l'assicurazione in caso di partenza, con rimborso parziale, viene definito come arcaico, inefficace, nocivo e non più corrispondente alle esigenze attuali.

Il secondo ostacolo è costituito dal diritto civile: il Codice civile svizzero ed il Codice delle obbligazioni obbligano la cassa pensione a rimborsare ai salariati dimissionari almeno i loro contributi, salvo per la parte dell'assicurazione di cui essi hanno già beneficiato. Il legislatore ha evidentemente voluto garantire un diritto minimo. In effetti, però, il fatto di prevedere legalmente un rimborso incita i salariati a preferire, a volte, il ricupero di una somma di denaro ridotta, piuttosto del mantenimento dei diritti dell'assicurazione (ivi compresi le prestazioni coperte dalla partecipazione del datore di lavoro). A causa di ciò delle casse di pensione esitano ad istituire il libero passaggio.

E' quindi oltremodo seccante dover constatare che la legge frena l'evoluzione delle casse di pensione.

L'ultimo motivo che ostacola il libero passaggio risiede nel principio della ripartizione. Le casse fondate sul principio della capitalizzazione possono facilmente praticare, tra di loro, il libero passaggio, prevedendo il trasferimento della riserva matematica in occasione di ogni mutazione.

La cassa concepita secondo il sistema della ripartizione non costituisce delle riserve. I contributi degli assicurati servono a pagare le rendite annue. Gli attuali contribuenti riceveranno più tardi delle rendite che saranno finanziate dai futuri impiegati assicurati. E' chiaro che se non ci sono delle riserve accumulate non ci sono nemmeno delle riserve da trasferire.

Le casse fondate sul principio della capitalizzazione sono dunque obbligate ad escludere dal libero passaggio le casse che operano secondo il principio della ripartizione immediata.

Concludendo, l'articolaista afferma che i veri ostacoli al libero passaggio da una cassa di pensione all'altra sono soprattutto d'ordine psicologico, sottolineando la necessità che l'evoluzione degli spiriti proceda di pari passo con quella delle istituzioni. Da parte nostra ci auguriamo che tale provvida realizzazione venga presto raggiunta.

Pell.

Assemblee generali

Bioggio

Si è tenuta lunedì sera 18 marzo, nella Sala Comunale, gentilmente messi a disposizione dalle lodevoli autorità comunali, la terza Assemblea Generale dei soci della nostra Cassa Rurale. Erano presenti 37 soci su 70 iscritti a Registro di Commercio. Dopo la convincente introduzione del presidente della nostra provvidenziale istituzione locale, signor Cornelio Moccetti, la signorina Ilda Rossi, cassiera, ha commentato il conto cassa per il 1962, nonché il conto profitti e perdite ed il bilancio al 31 dicembre 1962, onde dare ai soci una più chiara idea del buon andamento della Cassa che, nonostante sia solamente al suo terzo anno di vita (praticamente due anni essendo iniziata l'attività al 3 novembre 1960), ha già raggiunto una cifra di bilancio di fr. 634.424.71. L'utile netto d'esercizio è stato di fr. 1.798.47, dopo una distribuzione d'interesse del 5% sulle quote sociali, l'ammortamento totale delle spese di fondazione e l'ammortamento di fr. 550.— del mobilio.

La cassiera ha concluso la sua esposizione ribadendo i principi che reggono la Cassa Rurale e invitando i soci a sempre appoggiare, come hanno fatto per il passato, gli sforzi della Direzione e della Sorveglianza per l'incremento di questa istituzione il cui unico scopo è quello di cercare, sopra ogni interesse particolare, il bene della collettività. L'onorevole sindaco, signor Pietro Zappa, ha dato lettura del rapporto del Consiglio di Sorveglianza incoraggiando a sua volta i soci a far ricorso alla Cassa ogni qualvolta se ne presenti l'occasione.

L'Assemblea si è chiusa con la distribuzione dell'interesse sulle quote sociali e con la nomina all'unanimità del nostro nuovo Parroco, Rev. Don Ermenegildo Romano, a membro del Consiglio di Sorveglianza, in sostituzione del dimissionario Rev. Don Giuseppe Bonanomi, Prevosto di Agno, al quale il presidente ha presentato, facendosi interprete della volontà dei soci, i migliori ringraziamenti per la sua collaborazione e principalmente per avere lui stesso voluto e fondato la nostra Cassa che, lo rammentiamo, raggruppa i tre abitati di Bioggio, Bosco Luganese e Serocca d'Agno.

Un socio.

Mesocco

La scorsa settimana si è qui riunita l'assemblea della Cassa Rurale Raiffeisen che ha registrato una numerosa frequenza. L'assemblea ha preso atto dei buoni risultati documentati nei rapporti del Comitato di direzione, del cassiere e del Consiglio di sorveglianza, accettati senza discussione. Anche il conto d'esercizio e il bilancio non diedero luogo a nessuna discussione. Venne rilevato il buon andamento degli affari nell'esercizio e si apprese, con compiacimento, che il numero dei soci è salito da 51 a 57, ciò che prova come l'istituzione abbia svolto attività benemerita a favore della nostra popolazione, nel cui raggio d'azione è incluso anche il Comune di Soazza.

L'assemblea ha poi accettato la proposta dei dirigenti di introdurre con il 1963 il dono di un libretto di risparmio, con un versamento iniziale di fr. 10.— per ogni figlio di socio, mentre ai neonati non soci il dono sarà di fr. 5.—. I dirigenti della Cassa Rurale vennero scelti come segue: presidente di direzione: Carlo Bono; cassiere: Antonio Joerger; presidente del Consiglio di sorveglianza: Franco Tognola. Membri della direzione: Gaspare Ciocco, Leo Furger, Livio A. Marca, Mariuccia Alli. Membri della Commissione di sorveglianza: Antonio Marchetto e Felice Bruni.

Dalla pratica

Una persona che vive in regime di separazione di beni con la moglie intende firmare un atto di fideiussione solidale. E' necessario o meno il consenso del coniuge?

L'art. 494 del C.O. prescrive che la fideiussione di una persona coniugata, per essere valida, richiede il consenso scritto del coniuge, dato nel singolo caso, anticipatamente o al più tardi simultaneamente, a meno che i coniugi siano separati da sentenza giudiziale. Tale consenso non è necessario se chi presta fideiussione è persona iscritta nel registro di commercio in qualità di titolare di una ditta individuale, di socio di una società in nome collettivo, di socio illimitatamente responsabile di una società in accomandita, di amministratore o di direttore di una società anonima, di amministratore di una società in accomandita per azioni o di socio gerente di una società a garanzia limitata. La separazione di beni non costituisce una eccezione ed anche in questi casi è quindi indispensabile il consenso scritto della moglie.